

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF152

présenté par
Mme Hai, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« qui court ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.